

Les baptisés sont tous appelés à donner au Denier de l'Eglise

Au cours de ce mois de mars, la collecte du Denier pour l'année 2023 est lancée dans toutes les paroisses du diocèse. Les baptisés sont appelés à donner pour l'Eglise et les appels seront « multi-canaux » : annonces lors des messes et distribution d'enveloppes, affiches dans les églises et locaux paroissiaux, spots radios sur RCF, encarts dans les médias, réseaux sociaux...

Il y a d'autres temps forts dans l'année pour appeler au don, notamment en fin d'année, pendant le mois de décembre qui est, en France, le « mois de la générosité ». **Mais avant d'être un acte de générosité, le don au denier est d'abord un acte de responsabilité pour tous les catholiques.** Dès le premier siècle, les chrétiens se réunissaient le premier jour de la semaine en fraternité pour célébrer la résurrection du Seigneur. Ils partageaient joies et peines et mettaient en œuvre une entraide active.



Aujourd'hui, comme aux premiers temps de l'Eglise, pour vivre et répondre aux diverses sollicitations, la communauté chrétienne rassemblée autour de son curé a besoin de moyens. Il est bien sûr indispensable que des membres de la communauté s'investissent dans divers services (catéchèse, animation liturgique, préparation aux sacrements, accueil des familles en deuil, ...). Mais cette vitalité missionnaire appelle également des moyens techniques, des ressources régulières. La participation de tous est indispensable pour que la Bonne Nouvelle soit transmise, célébrée et mise en œuvre. Cette Bonne Nouvelle c'est la vie éternelle promise à tous les hommes dans laquelle nous entrons au jour de notre baptême.

Savez-vous que les moyens financiers de l'Eglise ne proviennent que des dons des fidèles et que l'Eglise ne reçoit aucune subvention ?

Il y a en pratique plusieurs formes de dons (denier, quête, casuels, offrandes de messe, legs ou donations, ...). Le Denier est, depuis 1905 en France, la principale ressource courante de l'Eglise. Il permet de faire vivre les prêtres qui ont accepté de ne pas s'engager dans un travail salarié pour demeurer disponible pour la communauté, ainsi que les laïcs salariés. C'est pourquoi tous les baptisés, qui sont membres de l'Eglise, sont invités à s'interroger sur leur contribution financière qui est nécessaire pour la faire vivre.

Ainsi c'est la responsabilité de chaque chrétien de donner à l'Eglise les moyens de sa mission. Chacun est appelé à donner généreusement et librement selon ses revenus et selon son cœur, et c'est Jésus lui-même qui nous y invite : « *Donnez et l'on vous donnera : c'est une mesure bien pleine, tassée, secouée, débordante, qui sera versée dans le pan de votre vêtement ; car la mesure dont vous vous servez pour les autres servira de mesure aussi pour vous.* » (Luc 6, 38).

Dans le diocèse du Mans, la collecte du denier a progressé de 1,5 % en 2022. Nous retenons aussi et surtout que le nombre de donateurs est resté stable alors qu'il était chaque année en baisse depuis plus de 10 ans. C'est une bonne nouvelle !

Et nous pouvons encore grandir. Bien plus que des bienfaiteurs de l'Eglise, par votre don vous manifestez que vous en êtes membres, que vous êtes désireux que l'Eglise reçoive les moyens nécessaires pour vivre et annoncer l'Evangile.

Bruno de Labarthe
Econome diocésain

Comment donner :

- Par chèque : en utilisant les enveloppes « flaps » qui seront distribuées lors des messes
- Par carte bancaire, en ligne sur le site du diocèse : <https://don.sarthecatholique.fr/>